

Compte rendu de l'audience du 20 mars 2013

Le mercredi 20 mars s'est tenue une audience entre la direction et les organisations syndicales. Les questions suivantes ont été abordées.

Intempéries

Faisant référence aux intempéries de la semaine précédente, notre délégation a rappelé que la section CGT était intervenue pour qu'aucun agent ne soit contraint de récupérer les pertes de temps liées aux retards, départs anticipés ou impossibilités de rejoindre le service. La direction a finalement répondu favorablement. La délégation a fait remarquer que la note aux chefs de service avait été diffusée à 19 heures le mardi, soit bien après la clôture de la plage fixe, et demandé qu'à l'avenir les dispositions soient prises pour que, dans de telles circonstances, la note soit diffusée plus tôt et à tous les agents ainsi qu'aux organisations syndicales.

La direction a répondu que la Direction générale avait fait connaître ses instructions en fin de matinée, que le temps de les interpréter et de décider de mettre en place des dispositions plus favorables avait conduit à une publication en fin de journée.

La direction a estimé que les règles dans ce type de situation exceptionnelle étaient ainsi dorénavant établies et qu'elles pourraient donc être diffusées plus rapidement aux chefs de service, lesquels doivent ensuite en répercuter le contenu auprès des agents. Les organisations syndicales en seront également destinataires.

Saint-Cloud (Centre des Finances publiques)

La délégation a remis à la direction la pétition massivement signée par les agents demandant l'attribution du titre-restaurant pour le site. En effet la cantine est éloignée de plus d'un kilomètre du CFP et le temps de trajet, à pied ou par bus, ne peut être inférieur à ¼ d'heure aller et autant pour le retour. En outre il faut compter avec l'attente à la cantine.

Pour la direction il ne fait aucun doute que la centrale rejeterait une telle demande, le titre restaurant étant réservé à des cas d'éloignement exceptionnels. Nous avons insisté pour connaître les arguments juridiques qui s'opposeraient à une telle demande. La direction s'est engagée à fournir une réponse argumentée.

Toilettes du CAD

Notre délégation est revenue sur le problème persistant des toilettes au niveau R1 et R2 : il apparaît que les interventions des entreprises qui ont procédé au curage des canalisations s'avèrent insuffisantes. La direction a répondu que des plaques de calcaire obstruent les canalisations et qu'il faut s'attendre à la neutralisation des toilettes en cause et à des travaux importants qui relèvent de la responsabilité de la préfecture. La CGT a demandé que la di-

rection intervienne auprès de la préfecture pour que ces travaux, prioritaires pour les conditions de travail de nos collègues, soient programmés et engagés au plus vite.

La direction a répondu qu'elle avait fait le nécessaire auprès de la préfecture. Force est de constater que les travaux de réfection des canalisations pourtant indispensables ne sont toujours pas programmés. Pour nous c'est inacceptable.

Sèvres

Un seul box fermé est disponible pour la réception relevant des deux brigades de vérification. Tout récemment deux contribuables avaient rendez-vous sur la même plage horaire. L'un d'entre eux a dû être reçu dans un box ouvert, ce qui pose problème au regard de l'exigence de confidentialité. Réponse

de la direction : les brigades doivent gérer de concert le planning d'utilisation du box. Cela paraît simple mais en pratique les contraintes des procédures et celles invoquées par les contribuables en décident autrement. Une fois de plus le sous-calibrage des locaux se fait sentir.

Base ŒIL

La base ŒIL qui sert à produire des termes de comparaison en matière d'évaluation immobilière ou domaniale n'est pas à jour, ce qui affecte l'activité des services utilisateurs. La direction reconnaît le retard pris dans la saisie manuelle et ne pense

pas pouvoir le combler. Elle compte sur l'arrivée de la nouvelle application « Patrim » à compter de l'été. Celle-ci devrait être totalement opérationnelle dès son déploiement. Cela ne règle pas le problème dans l'immédiat.

CFP de Clichy

La CGT a signalé la panne de l'ascenseur du site de Clichy qui dure depuis plusieurs semaines. La direction a pris note.

Secteur Grande Arche du CFP Suresnes

La CGT a demandé que ce service soit renforcé de toute urgence. Depuis plusieurs semaines, l'effectif de ce secteur est réduit à un seul agent au lieu de 3. La direction s'est engagée à examiner la situation.

SIP de Colombes

Notre délégation a évoqué la situation de sous-effectif au SIP de Colombes (-5,2 C, -2,5 B dans la filière fiscale, -1,2B dans la filière gestion publique) particulièrement difficile à l'approche de la campagne IR. La direction a répondu que le renfort d'un EDRA était envisagé pour ce site et que deux pos-

tes de C seraient implantés dans ce service au 1^{er} septembre comme décidé dans le plan emplois 2013. Le renfort annoncé reste insuffisant. La direction répond que ses moyens de renfort sont limités et fortement sollicités. Toujours le cadre contraint de la pénurie.

CAP locales

Nous avons demandé qu'un calendrier des CAP soit établi. La direction a répondu qu'elle y travaillait et que les prochaines CAP (entretiens professionnels, mouvements locaux...) auraient lieu fin juin-mi juillet. La CGT a souligné que la tenue des CAP en pé-

riode de congés risquait de poser des problèmes. Cette tenue tardive est due notamment au fait que la DG a introduit une nouvelle contrainte dans la procédure d'appel, à savoir le recours hiérarchique qui impose un délai supplémentaire.

Démarche stratégique

Lors du CTL du 19 février, la CGT avait demandé communication des propositions de la DDFIP transmises à la DG dans le cadre de l'élaboration de la

« démarche stratégique ». La direction avait semblé ne pas y être opposée et depuis...rien. Répondant à notre sollicitation, la direction a donné son accord.

Mise à jour de l'annuaire pour les agents en pôle FI/DFE

Lors de ce même CTL nous avons signalé que les agents FI ou cellule DFE avaient été rattachés dans l'annuaire à la résidence du pôle et ne figuraient plus sur leur résidence effective, celle du SIP dont

ils continuent à faire partie. Cela peut poser des difficultés pour qui veut les contacter. La direction va réexaminer ce point.

Brigades de vérification

Lors du CTL reconvoqué du 28 février, la CGT avait demandé à la direction si elle avait l'intention d'accroître la spécialisation des brigades. Réponse : il n'est pas envisagé de changement. Il y a deux brigades spécialisées dans l'immobilier, une dans le secteur du gardiennage et deux en ESFP. Il a seulement été souhaité que les fiches de programmation d'origine BCR relatives à ces domaines d'activité soient orientées en priorité vers ces brigades.